

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur



EN BREF

Réfléchir aux temps de l'enfant, c'est pour nous se demander comment mobiliser toute la communauté éducative sans dogme ni interdits autour d'un seul but : le bien-être, la réussite et l'émancipation des enfants. Nous sommes convaincus qu'une meilleure coopération et coordination entre l'école, les professionnels des temps périscolaire et extrascolaire, les collectivités territoriales et les parents permettrait non pas un simple progrès mais un changement de modèle bénéfique à tous les enfants.

Nous appelons de nos vœux un nouveau pacte éducatif entre tous les acteurs et proposons la création d'un « comité national des politiques éducatives » pour que l'ambition éducative nationale déborde de la classe et devienne une véritable priorité collective pour tous les temps de vie des enfants et des jeunes !

Contact :

Benoît Coquille,
directeur vie associative,
développement et partenariats
benoit.coquille@sg.ifac.asso.fr

Cahier d'acteur déposé par : Ifac

Qui sommes-nous et quel est notre rôle ?

L'Ifac est une association de jeunesse et d'éducation populaire reconnue par l'Etat, à vocation sociale, éducative et territoriale.

Organisme de formation volontaire et professionnelle et centre de formation d'apprentis, nous formons les professionnels des secteurs de la petite enfance, de l'animation et de l'aide à la personne. Nous sommes le 2^e organisme de formation au BAFA en France.

Partenaire de 420 communes sur l'ensemble du territoire national, nous gérons pour elles 600 structures d'animation pour tous les âges et nous les aidons à définir, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques éducatives et sociales au service des populations locales.

Partenaire également de l'Education nationale, nous développons des programmes d'actions éducatives et citoyennes en milieu scolaire en lien avec les chefs d'établissement au bénéfice de 30 000 élèves.

Professionnels de l'éducation populaire, et de l'éducation dite « non formelle », notre mission est ainsi d'apporter des réponses aux besoins des populations en lien avec les collectivités. Attachés aux valeurs de la République et engagés pour le lien social, la citoyenneté, l'accès à la culture et au sport, la santé et le développement durable, nous sommes résolument non-partisans.

- 20 000 jeunes formés au Bafa et 5 000 personnes formées aux métiers de l'animation ou de la petite enfance
- 600 structures d'animation sur le territoire national
- 10 000 personnes reçues par jour dans nos équipements
- Plusieurs centaines de collectivités territoriales et associations partenaires
- 6 000 salariés permanents ou occasionnels (2 500 salariés en équivalents temps plein).

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Grâce à la mobilisation des collectivités territoriales, des associations et des parents, aux côtés de l'école, la France offre un accompagnement globalement de qualité aux enfants sur l'ensemble de leurs temps de vie. Pour autant, l'organisation de ces temps comporte des failles certaines qui s'amplifient en fonction des situations socio-économiques individuelles et des territoires.

Cette organisation repose sur le schéma encore largement vivace d'une école républicaine, à qui la Nation demande seule, depuis la fin du 19^e siècle, d'éduquer les citoyens. **La vision d'une éducation qui n'existe et ne se passe que dans la classe perdure**, malgré les difficultés de notre pays en termes de réussite scolaire et malgré le fait que le temps scolaire est minoritaire en nombre d'heures dans l'année.

Les autres temps demeurent ainsi vus comme périphériques, voire subalternes : ils doivent s'organiser à partir du temps scolaire et sont considérés comme moins importants pour l'éducation des enfants. La pression sur l'école est extrême : la société française sait que l'école ne peut pas tout mais lui demande tout, et ni l'école ni la société ne veulent déléguer une part des apprentissages à d'autres acteurs éducatifs qu'aux enseignants.

La « continuité éducative » entre l'école et le périscolaire apparaît alors ineffective. Un enfant en situation de handicap accompagné par un AESH doit l'être jusqu'à la fin de la journée, sans rupture, mais ce n'est pas le cas. Un élève harcelé l'est malheureusement toute la journée mais le suivi et les réponses ne sont pas coordonnées.

En définitive, **notre organisation éducative nationale n'encourage pas les activités non-scolaires, conduites selon des pédagogies actives ou diversifiées comme celles déployées au sein de l'éducation populaire par exemple, et qui pourraient tant leur apporter**, en termes de découverte de soi, de coopération, de vivre-ensemble... Ces activités sont pourtant essentielles pour aider les enfants à apprendre à valoriser leurs propres talents, dans toute leur diversité (pratiques sportives et culturelles, activités manuelles, engagements citoyens...) et pour développer en eux la sensibilité, la créativité, l'altruisme, bref toute l'humanité dont ils auront tant besoin pour affronter les défis démocratiques et écologiques à venir. Faute d'encouragement réel à ces activités, l'essentiel du temps de l'enfant se trouve tributaire de la capacité d'implication et des moyens des parents et des proches, des opportunités locales d'activités et services... et ainsi reste marqué par une forte inégalité entre les enfants.

Enfin, il faut rappeler combien **ces temps sont pensés plus pour les adultes que pour les enfants eux-mêmes**. Les vacances sont définies non pas selon les besoins de l'enfant mais selon les cycles de la vie économique et touristique. A l'adolescence, il est considéré que les parents ont moins besoin que leurs enfants soient « gardés » et l'offre d'activités se réduit drastiquement aboutissant à une baisse de pratique culturelle et sportive, notamment chez les jeunes filles, et à un relatif isolement à la maison. La principale politique pensée à partir de la chronobiologie des enfants est la réforme des rythmes scolaires de 2013 : intéressante sur le fond, elle a été maladroite dans sa mise en œuvre et engendré une crispation politique qui a empêché la recherche d'un juste équilibre entre contraintes sociales, ambition éducative et besoins des enfants.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

Il nous semble essentiel **de renforcer la coopération entre les acteurs de la communauté éducative impliqués sur les différents temps de vie en faisant en sorte que les enfants bénéficient d'un suivi éducatif complet**, qui s'appuie systématiquement sur les intervenants, les méthodologies et les équipements les mieux adaptés, **et du maximum d'opportunités** d'apprendre, de grandir, de profiter de loisirs, de développer leurs talents.

Mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs sans hiérarchiser leurs impacts signifie **définir un nouveau pacte éducatif national et sortir du « tout scolaire »**. C'est-à-dire rendre effective la « continuité éducative » (prolonger les apprentissages scolaires sur l'ensemble des temps grâce aux professionnels non-enseignants, de l'éducation dite non formelle : animateurs, éducateurs sportifs, intervenants culturels...) mais aussi **instituer une « complémentarité éducative »** (prendre en charge une part des apprentissages sur les temps périscolaires et extrascolaires, avec ces mêmes professionnels) **et une « délégation éducative »** (faire prendre en charge certains apprentissages en priorité par l'éducation non formelle).

Oser **cette réforme forte permettrait d'améliorer la réponse à de nombreux enjeux éducatifs majeurs** (transmission familiale, éducation artistique et culturelle, sport, citoyenneté, éducation au développement durable, de compétences psychosociales...). Beaucoup d'associations y sont prêtes.

Concrètement, cela nécessiterait de renforcer la coordination à tous les niveaux :

1. national : **un nouveau « comité national des politiques éducatives » pourrait être institué pour piloter la continuité, la complémentarité et la délégation éducatives et assurer la prise en compte des temps périscolaire et extrascolaire dans les réformes scolaires,**
2. territorial : les projets éducatifs de territoire doivent être soutenus avec une participation plus systématique de l'Education nationale aux côtés des collectivités territoriales et des associations,
3. dans chaque école et établissements scolaires : un dialogue régulier doit être organisé entre les directeurs, les directeurs périscolaires et associatifs locaux et les représentants des parents d'élèves.

A chaque niveau, la place et le rôle des familles doivent être reconnus et valorisés.

Au-delà de cette coordination, il importe que toute la communauté éducative se rassemble autour de l'objectif premier d'offrir un maximum d'opportunités aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble de leurs temps de vie et de valoriser la diversité de leurs compétences. Des pistes évidentes existent. Par exemple,

4. encourager les collectivités territoriales à faire travailler ensemble accueils de loisirs, associations et infrastructures municipales, notamment les mercredis, pour que tous les enfants aient accès, depuis leur accueil de loisirs, aux activités culturelles et sportives locales.
5. transformer les collèges et lycées en lieux ouverts et accessibles aux associations en dehors des heures scolaires (fin de journée, week-end et vacances) pour y développer des activités associatives variées, avec des animateurs de l'éducation non formelle, des éducateurs sportifs et des intervenants culturels ou directement par les collégiens et lycéens dans le cadre d'associations de jeunes.
6. mobiliser et renforcer le réseau des structures locales d'« information jeunesse » en démultipliant les accueils de proximité et en leur adjoignant une plateforme nationale publique de conseil aux jeunes pour des « téléconsultations » sur tous types de questions (orientation, loisirs, mobilité, logement, santé, engagement citoyen...)
7. renforcer la capacité des parents à suivre et s'impliquer dans le parcours de leurs enfants grâce à la création d'un carnet du parcours éducatif de l'enfant recensant, année après année, l'ensemble des compétences et connaissances acquises à l'école et en dehors (sport, culture, citoyenneté).